

## **GE\_GERICHTE ACJC/76/2025 vom 23. April 2021**

GE Cour de justice, 2021-04-23, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_76\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_76_2025)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/76/2025 du 23 avril 2021

IT: GE\_GERICHTE ACJC/76/2025 del 23 aprile 2021

### **Erwägungen**

#### **E. 3**

Les frais judiciaires sur l'incident de provisio ad litem seront fixés à 600 fr. et mis à la charge de l'intimée, qui succombe (art. 95 et 106 al. 1, 1ère phrase CPC).

- 8/9 -

C/54/2023 Celle-ci plaidant au bénéfice de l'assistance judiciaire, ces frais seront provisoirement supportés par l'Etat de Genève (art. 122 al. 1 let. b, 123 al. 1 CPC et 19 RAJ). Compte tenu de la nature familiale du litige, chaque partie supportera ses propres dépens d'appel (art. 107 al. 1 let. c CPC). \* \* \* \* \*

- 9/9 -

C/54/2023 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Statuant sur mesures provisionnelles : Rejette, dans la mesure de sa recevabilité, la requête de B\_\_\_\_\_ du 15 octobre 2024 en paiement d'une provisio ad litem pour la procédure d'appel. Arrête les frais judiciaires de l'incident de provisio ad litem à 600 fr., les met à la charge de B\_\_\_\_\_ et dit qu'ils sont provisoirement supportés par l'Etat de Genève. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens sur incident de provisio ad litem pour la procédure d'appel. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, président; Madame Paola CAMPOMAGNANI et Madame Stéphanie MUSY, juges; Madame Camille LESTEVEN, greffière.

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 113 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours constitutionnel subsidiaire.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF inférieure à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.